

LES ÉLECTIONS SCOLAIRES



PARENTS, VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTS

Sans les parents d'élèves, l'école ne peut pas avancer. Pour faire bouger les lignes, **le premier engagement** qui compte, c'est simplement d'aller voter. Elire les parents délégués, c'est s'assurer que les droits des enfants seront défendus.

Il s'agit aussi de la seule élection où **chacun peut voter**, sans aucune condition de statut ou de nationalité. Alors, exprimez-vous ! Plus vous serez nombreux à voter, **plus l'avis des parents aura du poids !**

À LA RENTRÉE



VOTEZ FCPE !

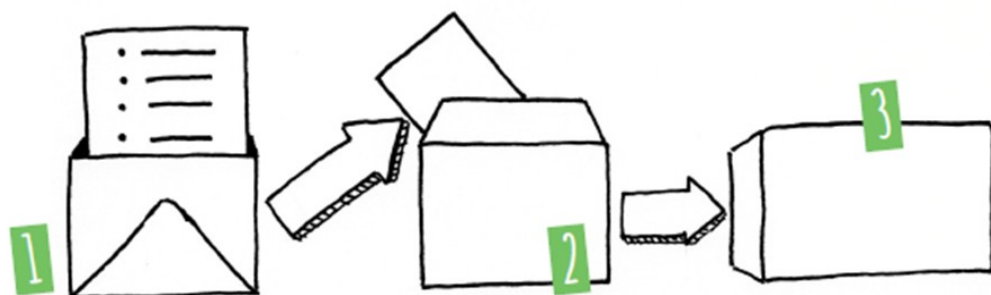
MODE D'EMPLOI

LE VOTE SUR PLACE

Le bureau de vote est ouvert dans l'établissement scolaire pendant **4 heures** consécutives.



LE VOTE PAR CORRESPONDANCE



1 Glissez le **bulletin de vote** (sans entourer, ni raturer) dans l'enveloppe de vote.

2 Mettez l'enveloppe de vote dans l'enveloppe blanche. Au recto, écrire la mention « Elections des représentants de parents d'élèves ». Au verso : inscrire votre adresse et **signer**.


3 Insérez l'enveloppe blanche dans l'enveloppe kraft. Donnez-la **à votre enfant** pour qu'il la dépose dans son établissement.

Contact : FCPE de la Réunion
6, rue du Corbusier - BP 102 -
97 470 Saint-Benoît
Tél : 0262 28 20 20. Mobile : 0692 63 05 96 -
06926 45 73 53.
E-mail : cdpe.fcpe974@yahoo.fr
Horaires : Du lundi au vendredi - 9h-17h.



 fcpe.asso.fr

 fcpe.nationale

 fcpe_nationale